

Les Cahiers des dix



François de Laval Chanoine et archidiacre d'Evreux

André Vachon

Numéro 37, 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025298ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025298ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vachon, A. (1972). François de Laval : chanoine et archidiacre d'Evreux. *Les Cahiers des dix*, (37), 223–238. <https://doi.org/10.7202/1025298ar>

François de Laval, chanoine et archidiacre d'Evreux

par ANDRÉ VACHON

A la mort de Mgr de Laval, le 6 mai 1708, on ne se souvenait guère qu'il avait été, dans sa jeunesse, chanoine de la cathédrale d'Evreux. Ni M. Vachon de Belmont, dans l'éloge funèbre qu'il prononça à Montréal le 1er juin¹, ni M. de La Colombière, dans celui qu'il donna à Québec le 6 juin², ni l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec³, ni même le *Mercure Galant*⁴ n'en font mention, bien que tous rappellent qu'il avait été investi de l'archidiaconat d'Evreux — dignité beaucoup plus considérable, il est vrai, que le canonicat. Seul un mémoire anonyme de 1708, œuvre peut-être de l'abbé Glandelet, en fait état, mais d'une façon bien imprécise :

M. l'Ancien [Mgr de Laval] fut fait chanoine d'Evreux à l'âge de douze ou quatorze ans, ayant été tonsuré en 1631, huit ou neuf ans après sa naissance, qui fut le 20 avril de l'année 1623. M. d'Evreux [Mgr de Péricard], son oncle, le porta à prendre l'habit du siècle pour soutenir sa famille comme en étant l'aîné. Touché qu'il fut de Dieu, il reprit l'habit ecclésiastique à l'âge de dix-neuf ou vingt ans, prit les [ordres] mineurs et le sous-diaconat en 1646, le diaconat et la prêtrise en 1647. Il fut bientôt après, en 1648, archidiacre d'Evreux, bénéfice qu'il garda jusqu'à l'âge de trente et un ou trente-deux ans et s'en démit entre les mains de M. Boudon, un saint prêtre.⁵

1. Reproduit dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1920-21: 52-59.

2. Voir *Quebecen. Beatificationis et canonizationis Ven. Servi Dei Francisci de Montmorency-Laval*. . . (Typis Polyglottis Vaticanis, 1956) : 627-649. (Désormais, *Quebecen.*)

3. *Quebecen.*, 697.

4. *Ibid.*, 670-672.

5. *Ibid.*, 683.

Le premier biographe de Mgr de Laval, l'abbé Bertrand de Latour, qui avait séjourné à Québec de 1729 à 1731, écrivait en 1761 que l'évêque d'Evreux, oncle de François,

lui donna trois ans après [qu'il eut été tonsuré, soit en 1634] un canonicat dans sa cathédrale; mais ses aînés étant venus à mourir, ce même oncle l'engagea, pour soutenir sa famille, à quitter l'état ecclésiastique. [...] Il rentra dans le clergé à dix-neuf ans, fit à Paris sa théologie et y reçut la prêtrise à vingt-cinq ans [. . .]. En 1647, son oncle le nomma archidiacre d'Evreux. Il garda peu ce bénéfice. Cinq ans après il le résigna à M. Boudon. . .⁶

Selon le premier témoignage, François de Laval devint archidiacre en 1648, et selon le deuxième, en 1647. Manifestement, les contemporains de Mgr de Laval, quand ils parlent de son archidiaconat, en ignorent la plupart des circonstances :

Nous savons, écrit M. Vachon de Belmont, qu'il fut prêtre à l'âge de 24 ans et un jour que bientôt après Il reçut Le grand archidiaconé d'Evreux, qu'il en remplit les fonctions pendant quelques années [...], qu'il se dépouilla de ce bénéfice en faveur du saint prêtre Monsieur de Bourbon [sic]. . . (p. 54)

M. de La Colomnière, qui paraît avoir puisé à la même source que M. de Belmont, donne un texte quasi identique :

Il prend l'ordre de la prêtrise à l'âge de vingt-quatre ans et un jour et fut presque en même temps pourvu du grand archidiaconé d'Evreux. [...] Plein d'amour pour la solitude, il se défit de son archidiaconé [...] en faveur de [...] M. Boudon. . . (p. 631)

Quant à l'annaliste de l'Hôtel-Dieu et au *Mercure Galant*, ils sont d'une égale brièveté, la première écrivant qu'au moment où il fut choisi comme vicaire apostolique, « l'abbé de Montigny » était « archidiacre d'Evreux » (p. 697), l'autre, qu'« avant d'être promu à l'épiscopat il avait été grand-archidiacre d'Evreux » (p. 670).

6. Bertrand de Latour, *Mémoires sur la Vie de M. de Laval, premier évêque de Québec* (Cologne, 1761), dans *Quebecen.*, 710s.

François de Laval naquit à Montigny-sur-Avre le 30 avril 1623. Sa mère était la soeur de Mgr François de Péricard, évêque d'Evreux depuis 1613⁷. Aspirant à l'état ecclésiastique, François fut tonsuré et prit la soutane à l'âge de huit ans et demi, peu après son entrée au collège de La Flèche, où il allait séjourner dix ans (1631-1641). En 1641, il s'inscrivit au collège de Clermont, à Paris, pour y entreprendre ses études théologiques. Puis, coup sur coup, en 1644 et 1645, ses deux aînés tombèrent sur le champ de bataille, le laissant à la tête du patrimoine familial, son père étant décédé le 11 septembre 1636. Il rentra alors à Montigny pour mettre ordre à ses affaires, mais sans renoncer à sa vocation, malgré les supplications de sa mère et de Mgr de Péricard lui-même. De retour à Paris en 1646, il reçut les ordres mineurs et, l'année suivante, le diaconat. Il fut ordonné prêtre le 1er mai 1647, à l'âge de vingt-quatre ans et un jour.⁸

Compte tenu de ces dates et de ces faits aujourd'hui bien établis, il reste à préciser les circonstances de la nomination de François de Laval comme chanoine et plus tard comme archidiaque d'Evreux. L'occasion est belle, ce faisant, d'illustrer par un cas particulier la façon de travailler des historiens, ainsi que la manière dont progresse la connaissance en histoire. On constatera, je pense, que l'historien est souvent mieux placé que les contemporains pour découvrir ce qui s'est passé en telle ou telle rencontre, parce qu'il lui est possible de réunir en un dossier des documents autrefois inconnus ou inaccessibles, mais aussi que ce dossier, jamais complété, ne se forme que peu à peu, par l'apport successif de générations de chercheurs, si bien que la vérité, loin d'éclater d'un coup, ne se révèle d'ordinaire que lentement, fruit d'une longue patience plutôt que d'un génie hâtif.

Nos anciens historiens, Garneau, Ferland et Faillon, paraissent tout ignorer des dignités conférées à François de Laval avant sa consécration épiscopale (8 décembre 1658). Il est vrai que, trai-

7. Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée ou Dictionnaire universel... des sciences ecclésiastiques*, XXVIII (Paris, 1827) : 295s.

8. Voir les biographies que j'ai données de Mgr de Laval dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, II (Québec, 1969) : 374-387, et dans *Encyclopaedia Universalis*, IX (Paris, 1971) : 846s.

tant de l'histoire générale, ils n'avaient pas nécessairement à entrer dans ces détails, mais peut-être aussi ne connaissaient-ils pas, à l'exception des *Mémoires* un peu chancelants de Bertrand de Latour⁹, les documents qui leur eussent permis d'en parler avec autorité.

Mieux valait se taire, en effet, que d'imiter l'abbé Bois, auteur d'une vie de Mgr de Laval publiée en 1845, dont les propos remplis de confusion font davantage penser aux souvenirs d'un contemporain affligé d'une mauvaise mémoire qu'au récit de l'historien, fondé sur une recherche et une analyse minutieuses des sources :

En 1631, lorsque le jeune François n'avait encore qu'un peu plus de huit ans, il reçut la tonsure; et deux ans plus tard, son oncle, l'évêque d'Evreux, le fit chanoine honoraire de sa cathédrale. Deux des frères du jeune abbé étant morts, cédant à une impulsion étrangère, il quitta l'habit ecclésiastique pour aller prendre soin de sa famille et administrer les biens qui lui revenaient par la mort de ses deux frères. S'étant bien vite débarrassé de ces objets temporels, il s'incorpora de nouveau au milieu du sanctuaire, et à dix-neuf ans, il se rendit à Paris pour commencer son cours de théologie qu'il continua jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans qu'il fut ordonné prêtre. Un an avant d'être promu au sacerdoce, en 1645, le jeune lévite avait été nommé Archidiaconé d'Evreux. Cinq ans plus tard, il résigna son archidiaconé en faveur du pieux écrivain Henri-Marie Boudon. . .¹⁰

On pourrait difficilement être plus brouillé avec la chronologie que ne l'est l'abbé Bois, ou bouleverser davantage l'ordre des événements !

En 1846, un prêtre français, l'abbé Etienne-Charles Brasseur de Bourbourg, dans une courte biographie de Mgr de Laval, ne faisait guère mieux que l'abbé Bois :

Il [François de Laval] fit avec distinction ses études chez les Jésuites de la Flèche et reçut la tonsure en 1631, à l'âge de neuf ans. Trois ans après, il fut fait chanoine d'Evreux, dont le siè-

9. Voir note 6.

10. [Louis-Edouard Bois], *Esquisse de la Vie et des Travaux apostoliques de Sa Grandeur Mgr. Fr. Xavier de Laval-Montmorency*. . . (Québec, 1845) : 2s.

ge épiscopal était occupé par un de ses oncles. Malgré la mort de son frère aîné qui le laissa vers le même temps héritier du nom et des biens de sa famille, il n'en demeura pas moins fidèle à sa vocation; il [...] alla terminer sa théologie à Paris, où il fut ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans.

Les Pères de la Compagnie de Jésus avaient formé en ce temps-là plusieurs associations pieuses sous le nom de Congrégation de la Ste-Vierge [...]. L'abbé de Montigny qui avait été nommé par son oncle archidiacre d'Evreux, avait depuis résigné ce bénéfice pour se réunir à la congrégation fondée [...] par le P. Bagot. . . ^{10a}.

Au vrai, l'abbé de Bourbourg ne faisait point tort à son confrère canadien, l'abbé Bois.

C'est un autre biographe de Mgr de Laval, l'abbé Auguste Gosselin, qui, le premier parmi les modernes, aborda ces questions, en 1890 ¹¹:

Le jeune de Laval était encore au collège, et n'avait que quinze ans environ (1637), lorsque le cousin de sa mère, François de Péricard, évêque d'Evreux, le fit chanoine de sa cathédrale. (I : p. 33)

Mgr de Péricard, on le sait, était le frère de Mme de Laval, et non point son cousin. Voulant aider la famille de sa soeur, dont le mari venait de mourir, il octroya « successivement deux prébendes canoniales » à François :

la première, dite *sur le sceau*, parce que les revenus étaient fournis par le secrétariat de l'évêché d'Evreux sur les droits du sceau; il la garda deux ans, de 1637 à 1639: la seconde, dite des *huit de l'ancienne fondation*, ou encore, *de la baronnie d'Angersville*, parce que les revenus étaient pris sur le fief d'Angersville, propriété du chapitre; il jouit de cette prébende depuis 1639 jusqu'à 1646. (I : p. 34s.)

Cette dernière date, l'auteur la justifie implicitement un peu plus loin :

Mgr de Péricard était mort le 22 juillet 1646. [...] Avant de mourir, il voulut [...] donner [à François] un dernier témoi-

10a. Etienne-Charles Brasseur de Bourbourg, *Esquisse biographique sur Mgr de Laval, premier évêque de Québec* (Québec, [1846]) : 5.

11. Auguste Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*. . . , 2 vol. (Québec, 1890) : *passim*.

gnage de son affection, en le nommant archidiacre du diocèse d'Evreux. (I: p. 47s.)

Ce passage ressemble beaucoup à une conjecture, le biographe n'appuyant ses dires sur aucun document, contrairement à ce qu'il fait plus loin quand il cite un extrait du pouillé¹² d'Evreux relatif à la nomination, le 28 février 1654, de l'abbé Henri Boudon à la charge d'archidiacre vacante par la résignation de François de Laval signée le 7 décembre 1653 (p. 59).

Déjà, ces textes de Gosselin comportent beaucoup plus de renseignements — et de renseignements précis — que ceux de Bertrand de Latour et du mémorialiste de 1708. Gosselin, pourtant, ne produit qu'un document original, se référant pour le reste à des sources non identifiées ou conjecturant un peu. En 1890, on pouvait encore mettre en doute une partie de ses affirmations.

En 1896, le père Camille de Rochemonteix, s. j., en général très critique et parfois mordant à l'endroit de Gosselin, le suit néanmoins assez fidèlement sur la question des bénéfices, sauf qu'il fait peut-être démissionner François de Laval de son canonicat un peu avant le temps marqué par Gosselin:

Au mois d'août 1645, François de Laval terminait sa théologie [...]. Deux de ses frères venaient de tomber au champ d'honneur. [...] Il reconce au canonicat de la cathédrale d'Evreux dont on l'avait pourvu à l'âge de quinze ans, et il rentre dans sa famille pour remplacer ses deux frères auprès de Mme de Montigny.

Mgr de Péricard l'avait incité à rester dans le monde:

Mu par le repentir, il le mande auprès de son lit de mort, [...] l'exhorte à obéir à la voix de Dieu [...] [et] le nomme même archidiacre de l'église d'Evreux. [Mgr de Péricard] rendit le dernier soupir le 22 juillet 1646.¹³

A. Leblond de Brumath, en 1911, passant sous silence le canonicat de François de Laval, suit Gosselin et Rochemonteix pour ce qui a trait au dernier geste d'affection de l'oncle mourant: la no-

12. Registre des biens et des bénéfices ecclésiastiques.

13. Camille de Rochemonteix, s. j., *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, II (Paris, 1896): 246.

mination de François à l'archidiaconé d'Evreux¹⁴. Malheureusement, cet auteur ignorait les derniers travaux de Gosselin.

Il nous faut, en effet, retourner à 1891, l'année qui suivit la publication de la *Vie de Mgr de Laval*¹⁵, que Gosselin passa en partie en Europe. Il a raconté son voyage dans un livre paru en 1910 sous le titre de *Au pays de Mgr de Laval*¹⁶, mais il avait déjà fait part de ses découvertes dans une nouvelle biographie, publiée en 1901, *Le Vénérable François de Montmorency Laval*¹⁷. Examinons d'abord son ouvrage de 1910, constitué de lettres écrites au jour le jour, entre le 30 avril et le 20 août 1891, et dont quelques-unes avaient été diffusées par diverses revues :

. . . il [l'archiviste d'Evreux] me montre dans un des vieux pouillés[. . .] les nominations de Mgr de Laval comme chanoine, puis comme archidiacre d'Evreux [. . .]. François de Laval fut chanoine d'Evreux à partir du 25 septembre 1637 jusqu'au 10 octobre 1648, tout le temps, mais en deux périodes distinctes. Son premier canonicat, de 1637 à 1639, était fondé uniquement sur les revenus du *Sceau de l'évêché*. Le second, de 1639 à 1648, était un des *Huit de l'ancienne fondation*. (p. 92s.)

Il se démit de son canonicat le 10 octobre 1648; et comme le siège d'Evreux était vacant — Mgr de Péricard était mort en 1646 —, le Roi, en vertu de la régale, nomma chanoine à sa place Jacques de Cherville, « à charge de trois cents livres de pension annuelle », payable à François de Laval, « la dite pension créée en sa faveur. » (p. 95)

Voilà bien, publiés en 1910, des renseignements d'une précision remarquable; à peine pourrait-on souhaiter connaître le jour exact de l'année 1639 où François de Laval changea de prébende canonicale.

La démission du 10 octobre 1648 paraît avoir été présentée en vue d'une nomination assurée à l'archidiaconé :

14. A. Leblond de Brumath, *Bishop Laval* (Toronto, 1911) : 22. Collection « The Makers of Canada ».

15. Voir note 11.

16. Auguste Gosselin, *Au pays de Mgr de Laval. Lettres de voyage* (Québec, 1910).

17. Auguste Gosselin, *Le Vénérable François de Montmorency Laval, premier évêque de Québec* (Québec, 1901). Réédité en 1906, 1923 et 1944. Je cite l'édition de 1923.

Deux mois après sa démission [...], le 7 décembre 1648, Jacques Du Perron, devenu évêque d'Evreux, lui confère « l'archidiaconé d'Evreux dans l'église cathédrale de la dite ville. » [...] Il remplace comme archidiacre un homme très distingué, et de grande famille, Jacques Ledoulx de Melville, qui devint « Hault Doyen de l'église cathédrale d'Evreux » [...]. François de Laval fut cinq ans archidiacre d'Evreux, et résigna à la fin de 1653 « en faveur » de Boudon. (p. 96)

Dans son ouvrage de 1901¹⁸, l'abbé Gosselin ajoute des renseignements dont il n'avait pas fait part dans ses lettres. C'est le 24 décembre 1639, par exemple, que M. de Laval changea de prébende, délaissant celle du sceau pour une des huit de l'ancienne fondation (p. 25). Et, plus intéressant, le 1er juillet 1648, à Vernon, François de Laval résigne

« par devant Maître Jean Testu, commis au Notariat Royal, et son adjoint Louis Testu », son canonicat et sa prébende de l'église d'Evreux « en faveur de Messire Jacques de Cherville, prieur du Prieuré de Saint-Georges de Motelle ». Il donnait cette résignation « moyennant une pension annuelle et perpétuelle sur les fruits de la dite prébende, de trois cents livres tournois, payable en deux termes dont le produit écherra au jour et feste de Pasques en suivant. »

Le siège épiscopal d'Evreux étant encore vacant à cette date, le canonicat de François de Laval tombait en régle¹⁹; et ce fut le roi qui le 10 octobre suivant conféra à Jacques de Cherville ce canonicat et la prébende qui y était attachée, à condition de payer au dernier possesseur la pension que celui-ci s'était réservée. (p. 34)

Gosselin donne maintenant la preuve que François de Laval démissionna en prévision de son accession à l'archidiaconat d'Evreux :

En même temps que François de Laval résignait son canonicat en faveur de Jacques de Cherville, [...] « noble et circonspecte personne, Jacques Le Doulx de Melville, prêtre, conseiller, aumonier ordinaire du Roi, Prieur de Notre-Dame du Désert, chanoine et archidiacre de l'église cathédrale d'Evreux », passait,

18. Voir note précédente.

19. « La régle est le droit que les concordats accordaient au roi de nommer à certains bénéfices, lorsqu'ils devenaient vacants par la mort ou la résignation de leurs possesseurs. » (Note de l'abbé Gosselin).

lui aussi, un acte par devant le même notaire Jean Testu, et se démettait de son archidiaconé d'Evreux « en faveur de messire François de Laval, prêtre, seigneur de Montigny, et y demeurant. » (p. 35)

Dès 1910, donc, le dossier relatif aux dignités conférées à François de Laval dans le diocèse d'Evreux était bien fourni, grâce aux recherches fructueuses de l'abbé Gosselin. Ce qui n'empêcha pas le père Louis Le Jeune, o.m.i., de revenir, en 1931, aux rengaines à la mode de 1890 et de 1896: François renonce à son canonicat en 1645 et reçoit de son oncle mourant, en 1646, l'archidiaconé d'Evreux²⁰.

* * *

Selon les constatations faites jusqu'ici, il aurait donc existé, entre 1637 et 1653, neuf actes officiels relatifs aux dignités conférées à François de Laval par Mgr de Péricard et son successeur:

1. Collation à François de Laval d'un canonicat (25 septembre 1637);
2. Résignation par François de Laval de son canonicat (implicite dans Gosselin, et sans date);
3. Collation au même d'une nouvelle prébende canoniale (24 décembre 1639);
4. Résignation par François de Laval de son canonicat en faveur de Jacques de Cherville (acte de Testu, notaire royal, 1er juillet 1648);
5. Résignation par Jacques Le Doulx de Melville de son archidiaconé d'Evreux en faveur de François de Laval (acte de Testu, notaire royal, 1er juillet 1648);
6. Démission par François de Laval de son canonicat (10 octobre 1648);
7. Collation à Jacques de Cherville du canonicat laissé vacant par la résignation de François de Laval (10 octobre 1648);
8. Nomination de François de Laval à l'archidiaconé d'Evreux (7 décembre 1648);
9. Démission du même en faveur de l'abbé Henri Boudon (7 décembre 1653).

Ces actes — qui ont certainement existé — sont aujourd'hui disparus pour la plupart, et Gosselin lui-même ne les a point vus,

20. L. Le Jeune, o.m.i., *Dictionnaire général . . . du Canada* (Ottawa, 1931), II : 103.

ne les connaissant que par les mentions qui en sont faites dans d'autres documents, en particulier dans le pouillé d'Evreux. C'est le cas des pièces ci-haut numérotées 1, 2, 3, 7, 8 et 9. Quant aux actes notariés, numérotés 4 et 5, Gosselin les a eus en main, puisqu'il en cite des extraits, mais on ne les a pas retrouvés depuis²¹. Enfin, l'acte de démission numéroté 6 est certainement antérieur à la date du 10 octobre 1648 que lui attribue Gosselin, qui ne le connaissait qu'indirectement.

C'est ce qu'il me faut maintenant montrer.

En 1956, on imprimait à Rome quelques dizaines d'exemplaires d'un immense volume des écrits de Mgr de Laval et des documents relatifs à sa vie et à ses oeuvres²². Cet ouvrage de près de 1200 pages devant servir à la cause de béatification du serviteur de Dieu, on n'avait rien négligé pour qu'il fût exhaustif. On y a donc inclus les textes restants au sujet de son canonicat et de son archidiaconat, qui sont justement ceux qu'avait utilisés l'abbé Gosselin. Il n'est pas sans intérêt de les reproduire ici, d'autant qu'ils sont essentiels à la constitution du dossier dont je parlais plus haut^{22a}.

Document 1 (25 septembre 1637) :

Le vendredi 25 septembre 1637, à une heure après-midi, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, cleric du diocèse de Chartres, l'un des canonicats et prébendes sur le sceau de l'évêché, vacant par la mort de M. Noël Dupray, prêtre, dernier possesseur.

Et le lundi, 23 novembre 1637, mon dit sieur François de Laval a été mis en possession des dits canonicat et prébende.²³

Document 2 (22 octobre 1639) :

Le 24 décembre 1639, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à Nicolas Duvivier, prêtre de ce diocèse, l'un des canonicats et prébendes sur le sceau de l'évêché, vacant par la démission pure et simple faite d'iceux par le pro-

21. *Quebecen.*, 4.

22. Voir note 2.

22a. Le numéro des documents correspond à celui de la liste établie à la page 231.

23. Archives départementales de l'Eure (ADE), Pouillé d'Evreux, G 22, AG 35, f. 506, cité dans *Quebecen.*, 2.

cureur de François de Laval, dernier possesseur, suivant la procuration passée devant Claude Moussinot, notaire apostolique, demeurant à Paris, le 22 octobre dernier.

Et le 26 décembre 1639, le dit Nicolas Duvivier a été mis en possession des dits canonicat et prébende.²⁴

Document 3 (24 décembre 1639) :

Le 24 décembre 1639, M. François Péricard, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, cleric du diocèse de Chartres, l'un des canonicats et prébendes des huit de l'ancienne fondation en l'église cathédrale d'Evreux, vacant tant par la démission pure et simple faite d'iceux par Guillaume Péricard, cleric du diocèse de Rouen, dernier prébendé, que par la cession et renonciation faite par Nicolas Duvivier, prêtre, du droit qu'il a ou peut avoir et prétendre sur les mêmes canonicat et prébende.

Et le lundi neuvième jour de janvier 1640, le procureur du dit François de Laval, cleric, a été mis en possession des dits canonicat et prébende.²⁵

Document 7 (10 octobre 1648) :

Le 10ème jour d'octobre 1648, le Roi a conféré de plein droit, à cause de la régale, à Jacques de Cherville, cleric de ce diocèse, un des canonicats et prébendes du huit de l'ancienne fondation, vacant par la démission faite d'iceux entre les mains de Sa Majesté, à charge de trois cents livres de pension annuelle, par François de Laval, prêtre, dernier possesseur, la dite pension en sa faveur.

Et le vendredi 20 novembre, le dit de Cherville a été mis en possession par procureur des dits canonicat et prébende.²⁶

Document 8 (7 décembre 1648) :

Le 7 décembre 1648, M. Jacques du Perron, évêque d'Evreux, a conféré de plein droit à François de Laval, prêtre de ce diocèse, l'archidiaconé d'Evreux dans l'église cathédrale de la dite ville, vacant par la démission pure et simple faite d'icelui entre les mains de mon dit seigneur par M. Jacques le Doulx, prêtre, dernier possesseur.

24. ADE, Pouillé d'Evreux, f. 249, cité dans *ibid.*, 4.

25. ADE, Pouillé d'Evreux, f. 247, cité dans *ibid.*, 3.

26. ADE, Pouillé d'Evreux, f. 249, cité dans *ibid.*, 4.

Et le 15 décembre du dit an, mon dit de Laval a pris possession par procureur du dit archidiaconé.²⁷

Document 9 (7 décembre 1653) :

Le dernier jour de février 1654, M. de Beaumesnil, prêtre, chantre chanoine, official d'Evreux et vicaire-général de M. Gilles Boutoult, évêque de la dite ville, a conféré à Henri Boudon, clerc du diocèse de Laon, l'archidiaconé d'Evreux vacant par la résignation faite en sa faveur par François de Laval, prêtre, dernier possesseur, suivant la signature donnée à Rome²⁸ le 7 des ides de décembre de la 10^{ème} année du pontificat de Notre Saint-Père le Pape Innocent X.²⁹

Déjà nous avons toutes les dates essentielles, sauf une: nomination au premier canonicat, 25 septembre 1637, et résignation le 22 octobre 1639; collation du second canonicat, 24 décembre 1639, et démission avant le 10 octobre 1648; nomination à l'archidiaconat, 7 décembre 1648, et résignation, 7 décembre 1653. A l'exception de la démission du 22 octobre 1639, dont il ne parle pas, ce sont les dates fournies par Gosselin. Celui-ci a également vu deux actes notariés du 1^{er} juillet 1648, dont il cite des extraits, mais qu'on n'a pas retrouvés, ainsi qu'il a été dit précédemment.

Il est certain que François de Laval reçut, pour chacune de ses dignités en l'Eglise d'Evreux, des lettres de provisions qui paraissent bien perdues à jamais, de même qu'il démissionna par écrit, soit devant notaire, soit — en 1648 — par une simple lettre adressée au roi. Cette dernière démission, que Gosselin date du 10 octobre 1648, est antérieure à ce jour — puisque, comme le prouve un document entièrement inconnu jusqu'ici et que j'ai eu la bonne fortune de découvrir, c'est là la date de l'acceptation par Sa Majesté de la démission, sûrement signée quelques jours, sinon quelques semaines plus tôt, de M. de Laval.

Voici ce document, qui correspond au no 6 de la liste établie plus haut :

27. ADE, Pouillé d'Evreux, f. 145, cité dans *ibid.*, 4.

28. Il faut entendre que François de Laval avait envoyé sa démission à Rome, semble-t-il, et non pas qu'il était dans cette ville lors de la dite résignation.

29. ADE, Pouillé d'Evreux, f. 145, cité dans *ibid.*, 15.

10 8bre 1648.

LA REYNE par L'avis de la Congregation ordonne[e] par sa Maiesté pour les Affaires Ecclesiastiques, a admis et admet la Resignation que M[essi]re françois de la Val prestre &c. [etc.] a faite, de sa Chanoinie de l'Eglise Cathedrale Nostre dame d'Evreux, En faveur de M[essi]re Jaques de Cherville Prieur du Prieuré de st Georges de Motelle; Led[it] S[ieu]r Constituant se reservant neantmoi[n]s trois Cens Livres de Pension annuelle sur les fruits & revenus de la susd[ite] Chanoinie. Fait a st Germain en Laye ce Xe Octobre 1648

[Signé:] Le Card[inal] Mazarini. ³⁰

En même temps que ce document, j'en ai trouvé deux autres, relatifs, l'un au successeur de François de Laval à la prébende des *huit de l'ancienne fondation*, Jacques de Cherville, l'autre à son prédécesseur à l'archidiaconat, Jacques Le Doulx de Marville (Gosselin l'appelle de Melville). Ils ont rapport aux actes nos 7 et 8 tirés du pouillé d'Evreux.

Le premier est la nomination par le roi (la régale étant ouverte à Evreux) de Jacques de Cherville, successeur de François de Laval à la prébende des *huit de l'ancienne fondation* (cf. plus haut, document 7). L'intérêt de cette pièce entièrement nouvelle vient en partie de ce qu'elle doit être semblable, dans sa teneur, à celle que Mgr de Péricard délivra à François de Laval le 24 décembre 1639. En outre, l'allusion qui y est faite à M. de Laval justifie que je la cite, malgré sa longueur :

10 8bre 1648.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A noz chers et bien amez les doyen chanoines et chapp[it]re de l'Eglise cathedrale nostre dame d'Evreux SALUT, Ayantz esté part[iculièreme]nt Informez de la suffisance et cappacité de l'Intégrité de vie et des bonnes moeurs de M[essi]re Jacques de Cherville clerc du diocese d'Evreux et prieur de S[ain]t Georges de Motelle, A Iceluy pour ces causes et au[tr]es à ce nous mouvantz, de l'advis de la Royne regente nostre tres honorée dame & Mere, Avons donné et conferé, donnons et conferons par ces p[rese]ntes signées de nostre

30. Service historique de l'Armée, Paris, A1, 105 : 141. (Microfilm aux Archives nationales du Québec.)

main, la chanoinie et prebende vaccante en vostre d[it]e Eglise par la demission et resigna[ti]on qu'en â faite en nos mains M[essi]re françois de Laval dernier paisible possesseur d'Icelle, par sa procura[ti]on cy attachée soubz le contrescel de n[ot]re chancellerie, A la reserve toutesfois de trois cens livres de pension annuelle franche et quitte de toutes charges sur les fruitz & revenus dud[it] benefice en faveur dud[it] resignant, de laquelle chanoinie et prebende la colla[ti]on et toute aut[re] disposi[ti]on nous appartient à cause de la regalle ouverte en l'Evesché d'Evreux, Pour par led[it] de Cherville tenir et desservir doresnavant led[it] benefice, Aux honneurs auct[or]itez prerogatives preeminences droitz fruitz revenus et esmolumentz y appartenantz telz et semblables dont à jouy ou dubt jour led[it] de Laval, Pourveu toutesfois qu'Il vive les vingt Jours portez par nos ordonnances, que ces p[rese]ntes soyent effectuees dans [un blanc] que lad[ite] pension n'excede le tiers du revenu de lad[ite] chanoinie et qu'elle soit homologuée en cour de Rome, SI VOUS MANDONS et ordonnons que led[it] de Cherville ou procureur pour luy vous ayez à mettre et Installer de par nous en possession et saisine de lad[ite] chanoinie et prebende, et d'Icelle ensemble de tout le contenu cy dessus le fassiez souffriez et laissez jouir et uzer pleinement et paisiblement, Cessantz et faisantz cesser tout trouble et empeschementz au contraire, luy donnant place et rang en vostre d[ite] Eglise seance et voix deliberative en v[ot]re chapp[it]re les solennitez en tel cas requis garder et observer, CAR TEL EST n[ot]re plaisir, DONNE A st Germain en Laye le dixiesme Jour du mois d'octobre, L'an de grace gbj^c quarante huict et de n[ot]re regne le six[ièm]e.

[Signé:] Louis

DE PAR LE ROY LA ROYNE REG[ENTE] 31

Gosselin, après avoir dit que Jacques Le Doulx avait résigné son archidiaconé en faveur de François de Laval, poursuit ainsi son récit:

Ce bénéfice se trouvant [...] également en régle, Jacques Le Doulx supplie sa majesté « vouloir agréer et admettre sa résignation, et en vouloir faire délivrer collation et provision au dit François de Laval, en vertu desquelles il puisse prendre et appréhender la possession corporelle du dit archidiaconé d'Evreux,

31. *Ibid.*, 142.

ensemble des fruits, profits et revenus à iceluy appartenant ». ³²

Le document dont cette citation est extraite est inconnu : s'agit-il de l'acte de résignation du 1er juillet 1648 (acte no 5)? J'ai bien trouvé une pièce du 22 octobre 1648 concernant ce M. Le Doulx et relative à la régale, mais elle n'intéresse en rien François de Laval ou l'archidiaconé. En voici néanmoins la transcription, puisqu'elle fait suite, au Service historique de l'Armée (Paris), aux deux autres que je viens de reproduire, et que son destinataire était le prédécesseur de M. de Laval :

22 8bre 1648.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE A noz amez et feaux les gens tenantz not[re] cour du Parlement de Paris, Bailly d'Evreux ou son Lieutenant Salut, Nostre bien amé M[essir]e Jacques Le doux de Marville prestre licentie en droitz Chanoine et haut doyen de l'Eglise Cathedrale dud[it] Evreux nous a fait conoistre qu'il y a plus de quinze ans qu'il a esté pourveu de lad[ite] prebende et chanoinie et depuis dud[it] haut doyenonné qui est la premiere dignité après L'Episcopale de la d[ite] Eglise, a laquelle il y a Une prebende annexée et qui pouvoit donner lieu de pretendre quelque incompatibilité entre ces deux benefices, la obligé de se pourvoir en cour de Rome et dobttenir dispense de n[ot]re S[ain]t pere le Pape pour tenir, Tant lad[ite] chanoinie et ancienne prebende que led[it] Doyenné et lad[ite] prebende y annexée, En laquelle dignité et chanoinie y jointe, Il a esté receu par le chapp[it]re de lad[ite] Eglise Au mois d'Octobre mil six cens quarante sept, mais comme la dispense de sa S[ainte]té a esté expédiée au mois de Juin dernier que la regalle estoit ouverte en L'Evesché d'Evreux, Et qu'au moyen de ce lon pourroit pretendre La Vacquance en regalle de cette derniere prebende Lexposant a eu recours A nous pour en tant que de besoin se voir confirmer la d[ite] dispense et l'asseurer en la possession et Jouissance desd[its] haut doyenonné, prébende y jointe et ancienne prebende, et A cet effet luy octroyer nos [?] necess[ai]res, Et Voulant gratiffier et traiter favorablement led[it] de Marville en consideration de sa capacité, doctrine et pieté et des autres vertus et bonnes qualitez qui sont en sa personne, Et sachant dailleurs que led[it] doyenonné et prébende y jointe sont de si petit Revenu qua peine est il suf-

32. Gosselin, *Le Vénérable François de Montmorency Laval*. . . , 35.

fisant po[u]r entretenir cette dignité, A ces causes et autres
 a ce nous mouvantz, De l'advis de la Roynne Regente n[ot]re très
 honorée dame et mere n[ot]re grace speciale pleine puissance
 et Auctorite Royale, nous avons agréé et confirme Agre-
 ons et confirmons par ces p[rese]ntes signees de n[ot]re
 main Lad[ite] dispense donnée par le Pape, Et luy avons
 en tant que de besoin, donné et conféré, donnons et conferons,
 Lesd[its] Doyenné chanoinie y jointe et ancienne prebende,
 Comme ayant vacqué en regalle par lad[ite] incompatibi-
 lité ou autrement en quelque sorte et maniere que ce
 soit, Avec pouvoir et faculte de jouir de tous lesd[its]
 benefices, sans que pour ce il ayt besoin dautres provi-
 sions ny de prendre Nouvelle possession desd[its] benefices,
 SI VOUS MANDONS que du contenu des pre[sen]tes vous
 ayez A faire souffrir et laisser jouir pleinement et paisiblement
 led[it] Marville, Cessantz et faisantz cesser tous troubles et
 Empeschements au contraire, CAR TEL est n[ot]re plaisir,
 Donné A S[ain]t Germain en Laye le Vingt deuxiesme jour
 d'Octobre Lan de grace mil six cens quarante huict, et de n[ot]re
 Regne le six[ièm]e.

[Signé :] Louis

De par le Roy la Roynne
 Regente sa Mere p[rese]nte³³

* * *

En histoire, le dernier mot n'est jamais dit, et c'est toute la morale de cet article.

Quelque jeune historien viendra tôt ou tard, pour qui je serai
 déjà un ancêtre, et qui produira d'autres documents aujourd'hui
 manquants ou ignorés, lesquels grossiront le dossier de Mgr de
 Laval et mettront en lumière ce personnage aussi méconnu que
 calomnié.

Ce jeune historien, à son tour, prendra vite figure d'aïeul, et
 d'autant plus facilement qu'il sera peut-être l'un des Dix.

André Vachon

33. Service historique de l'Armée, Paris, A1, 105 : 143.